Lors de la saiso 2023-2024, 388 078 re ards o t été abattus. PHOTO DENIS GIR RD. N TURIM GES

# IODIVERSITÉ

# Le re ard roux, u goupil utile

En parallèle d'une pétition déposée à l' ssemblée nationale par sept associations, des actions sont prévues fin janvier pour «stopper le massacre injustifié» de l'animal, qui rend pourtant des services à la nature et aux humains. Son statut doit être révisé cette année.

Par
**S SCH G RCI**

on épaisse fourrure rousse tranche parfois dans les champs et les lotissements. Mais sa furtive silhouette mi-chat mi-chien ne s'observe qu'armé de patience et d'un peu de chance, à la nuit tombée. Le très discret renard roux, installé partout en France, est pourtant considéré comme un «nuisible», au même titre que le corbeau et la fouine. Un statut hérité du XXe siècle où *Vulpes vulpes*, de son nom scientifique, était ramené à sa prétendue fourberie et à sa réputation de terrible croqueur de poules et porteur de maladies. Mais le malicieux goupil s'est révélé être un allié de la bonne santé des écosystèmes, incitant sept associations de protection de l'environnement (1) à prêcher son retrait de la liste des «espèces susceptibles d'occasionner des dégâts» (Esod), via, notamment, le dépôt fin 2025 d'une pétition à l' ssemblée nationale, qui avait déjà recueilli plus de 20 000 signatures mercredi.

*«O veut cha ger le regard porté sur les re ards, expliquer qui ils so t et à quel poi t ils so t esse tiels»*, espère Muriel rnal, présidente de l'ONG One Voice, qui organise des actions les trois derniers week-ends

de janvier dans une douzaine de villes (dont La Rochelle, Fréjus et Nice samedi et dimanche). L'enjeu est avant tout calendaire, car l'année 2026 marque le renouvellement de l'arrêté désignant les espèces nuisibles pour une durée de trois ans. Les territoires sont ensuite libres d'appliquer ou non ce statut. N'importe quel animal entraînant plus de 10 000 euros de dégâts par an dans une collectivité peut être retenu. insi, le petit carnivore est considéré comme nuisible dans 88 départements, les seules exceptions étant la Corse, les Pyrénées-Orientales, l'Yonne, Paris et sa petite couronne.

### R GE ET GOÛT POUR LES VOL ILLES

En raison de cette fâcheuse étiquette, le renard roux est dans le viseur des chasseurs toute l'année. Il peut être tiré, piégé ou déterré, une méthode cruelle et contestée. D'ailleurs, même s'il était déclassé, il pourrait toujours être chassé lors des périodes d'ouverture habituelles. D'après les rares données transmises par l'Office français de la biodiversité (OFB), 388 078 goupils ont ainsi été abattus lors de la saison 2023-2024, un chiffre possiblement sous-estimé (les associations avancent 500 000 à 600 000 renards tués par an). Et ce, alors même que nous n'avons aucune idée du nombre de renards peuplant le pays. *«C'est u a imal très furtif qui vit la uit, qui se reproduit très vite, avec des écarts de populatio très importa ts selo les saiso s,* explique l'historien Nicolas Baron, auteur de *Vivre e re ard* ( ctes Sud). *Certai s parle t d'u e populatio de deux millio s, d'autres de ci q millio s, mais o 'a pas les moye s de les compter.»*

Si le combat pour le déclassement du renard est ancien, il s'est armé au fil des années d'arguments étayés face à tous les maux attribués au canidé. Son maintien sur cette liste mortifère est avant tout le fait des fédérations de chasseurs et des éleveurs de volailles, qui ont un poids considérable dans les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage. C'est ici que sont décidées, à l'issue de débats parfois houleux avec les associations environnementales, quelles espèces seront dites «nuisibles». *«Certai s chasseurs ava ce t des raiso s désuètes, à savoir que le re ard serait vecteur de maladies da gereuses pour l'humai »,* relate Jean-François Courreau, vétérinaire et président du centre de soin francilien Faune lfort.

Cet a priori ne sort pas de nulle part: au XXe siècle, le renard, devenu le principal transmetteur de la rage, a été abattu massivement, en vain. *«Plus o e tue, plus ils fo t des petits et se déplace t, propagea t le virus»,* rappelle Nicolas Baron. C'est la campagne de vaccination des canidés, lancée dans les années 90, qui met fin à l'épizootie. ujourd'hui, les «anti-renards» mettent en avant une maladie plus récente, l'échinococcose alvéolaire, pour justifier la nécessité d'en abattre. *«Il est vrai qu'elle s'éte d tout douceme t e Fra ce,* admet Jean-François Courreau, qui recueille parfois des renards porteurs du ténia, le parasite à l'origine de cette affection grave du foie. *Mais o estime qu'il y a e tre 20 et 40 perso es diag ostiquées chaque a ée, c'est très peu.»* Pour le vétérinaire, tuer les renards au motif de freiner la contagion n'a pas de sens, *«puisqu'o sait qu'avec la rage ça 'a pas marché».* Si une épidémie devait advenir, mieux vaudrait donc vermifuger les goupils.

L'autre reproche que l'on adresse souvent au renard, c'est son goût pour les volailles. Que ce soit chez les éleveurs professionnels ou les particuliers, il n'est pas rare, dans les territoires où le carnivore prospère, de découvrir au matin des poules croquées, surtout si elles sont élevées en plein air. *«Da s la Bresse, au ord de Lyo , certai s élevages subisse t u e prédatio importa te, avec jusqu'à 20 % de pertes»,* précise Nicolas Baron.

Mais le statut Esod y change-t-il quoi que ce soit? Pour en avoir le cœur net, une drôle d'équipe s'est constituée dans le Doubs en 2019, mettant de côté leurs différends. D'un côté, France Nature Environnement (FNE), de l'autre, la fédération départementale des chasseurs et dans le rôle du scientifique neutre, Patrick Giraudoux, professeur émérite d'écologie à l'université Marie-et-Louis-Pasteur de Besançon. Les résultats, parus dans une étude en 2025, sont sans équivoque: il n'y a aucune différence de dégâts dans les poulaillers sur les communes où le renard est classé «nuisible», donc chassé toute l'année, et celles où il ne l'est pas. *«Ce qui est certai , c'est que le classeme t Esod 'est pas utile pour mieux protéger les poulaillers»,* confirme le chercheur, qui précise par ailleurs que la plupart des attaques auraient pu être évitées en protégeant mieux les abris.

Deuxième découverte de ces travaux, l'abattage de renards tout au long de l'année n'a aucune répercussion sur leur densité de population dans le Doubs. *«Cette étude prouve que otre pratique 'a pas d'impact sur l'espèce»,* se réjouit Thibaut Powolny, directeur technique et scientifique de la fédération des chasseurs du département, qui interprète les résultats à l'avantage des chasseurs: puisque le statut Esod ne change rien, pas besoin de déclasser le renard. Il reste toutefois ouvert à la poursuite des recherches, afin *«d'apporter des do ées pour légitimer le classeme t, ou pas».* Puis il tempère, tout comme Patrick Giraudoux: cette étude n'est valable que pour le Doubs et ne peut être généralisée à toute la France.

En parallèle, une autre facette du goupil s'est révélée: celle d'un allié pour les agriculteurs. Les «pro-renards» vantent son appétit vorace pour les campagnols – on estime qu'un renard en mange entre 5 000 et 10 000 par an –, ces gros rongeurs qui causent de sérieux soucis aux travailleurs de la terre. *«Les rats taupiers* [autre nom des campagnols, ndlr] *bouleverse t les cultures, fo t des trous et des mo ticules empêcha t par exemple les agriculteurs de faucher»,* détaille Jean-Jacques Orfeuvre, vice-président de FNE Haute-Loire. L'antenne locale de l'association a obtenu en mai le déclassement du renard dans certaines communes du département (ainsi que dans l' veyron et la Lozère), le Conseil d'Etat ayant reconnu la *«co tributio positive»* du carnivore dans les écosystèmes *«particulièreme t touchés par la prése ce de campag ols».*

Pour ce faire, elle a réalisé une analyse qui mettait en balance les dommages et les services rendus par les renards ces quatre dernières années: si les goupils ont causé près de 45 000 euros de dégâts, un seul d'entre eux fait économiser plus de 8 000 euros à l'agriculture. Pour Jean-Jacques Orfeuvre, ce type de calcul devrait être réalisé dans tous les départements, avant de classer le renard comme un nuisible. *«Et plutôt que de traiter les campag ols à coups de produits chimiques, le re- ard ous re d ce service sa s polluer et de faço totaleme t gratuite»,* ajoute l'historien Nicolas Baron, qui remarque que ces bienfaits sont largement méconnus.

### «UN RÔLE D'ÉPUR TION DE L N TURE»

Quelques voisins européens sont allés plus loin encore que le déclassement du renard, en interdisant sa chasse, dès 1974 dans le canton de Genève et en 2015 au Luxembourg, sans que cela n'ait provoqué de surpopulation ou de déséquilibre écologique. C'est d'ailleurs un argument de plus pour les protecteurs de la nature, qui assurent que le renard prend soin de notre santé et de notre environnement. La rumeur voudrait que le petit canidé, en chassant les rongeurs porteurs de tiques, limite la transmission de la maladie de Lyme. Un fait qui serait étayé aux Etats-Unis mais qui *«reste u e hypothèse e Fra ce»,* nuance le vétérinaire Jean-François Courreau. Mais le rusé a d'autres cordes à son arc. *«Il joue u rôle d'épuratio de la ature e ma gea t des a imaux e mauvaise sa té et des cadavres»,* souligne Nicolas Baron. Et disperserait même les graines, lorsqu'il dévore baies et fruits.

De quoi renforcer le capital sympathie de cette frimousse rousse, désormais à la conquête de nos villes et de notre culture. *«O assiste presque à u e idéalisatio du re ard, lorsqu'o le voit e ville, o a l'impressio de reco ecter avec la ature. Et puis, il est partout: da s les livres, les jeux vidéo, les films»,* appuie Nicolas Baron, citant le film d'animation *Zootopie 2* comme dernier exemple en date. Mais de là à ce qu'il soit retiré cette année de la liste des Esod, les défenseurs de l'environnement ont peu d'espoir. Si le scientifique du Doubs, Patrick Giraudoux, prône une classification raisonnable et plus précise, commune par commune, Nicolas Baron, lui, estime que le contexte agricole très tendu ne se prêtera pas à la réhabilitation du petit prédateur.

**(1) nimal Cross, l' ssociation pour la protection des animaux sauvages, gir pour le vivant et les espèces sauvages, Convergence animaux politique, Ferus, Focale pour le sauvage et One Voice.**